

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Préambule

Conformément au code général des collectivités territoriales, un débat d'orientation budgétaire est organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Au cours de cette séance, les élus sont appelés à examiner les principaux éléments permettant d'évaluer la situation financière de la commune notamment par comparaison avec les collectivités de la même catégorie mais également les évolutions des différents postes budgétaires (historique et prospective tant en matière de dépenses que de recettes), l'endettement, la fiscalité, etc...

En 2020, toutes les échéances habituelles avaient été bouleversées en raison de la crise sanitaire et du calendrier électoral ce qui avait conduit un grand nombre de collectivités à adopter leur budget primitif en juillet avec l'organisation concomitante de leur débat d'orientations budgétaires au cours de la même séance.

En 2021, bien que la crise sanitaire fût toujours présente, les échéances prévues par la loi au niveau budgétaire et fiscal, ont été celles habituellement applicables et il va en être de même en 2022

Ainsi, en matière budgétaire :

- La date limite d'adoption du budget primitif est le 15 avril 2022,
- Pour l'information budgétaire des élus, les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et à la tenue du débat d'orientation (DOB), interviennent dans les deux mois qui précèdent le vote du budget

Les dates retenues sont donc respectivement le 14 mars pour le débat d'orientation budgétaires et le 12 avril pour l'adoption du budget .

*En **matière fiscale**, la date limite des taux de la taxe foncière et la taxe sur le foncier non bâti est également fixée au 15 avril.*

Sur cet aspect particulier, les données fiscales ne sont pas connues à ce jour à l'exception de la variation forfaitaire des bases qui s'établit à + 3,4% (en raison de la hausse de l'inflation qui a débuté fin 2021)

Introduction

L'étude du compte administratif 2021 a mis en évidence une nette amélioration de la situation avec une forte hausse de l'excédent de fonctionnement qui s'établit pour l'exercice à + 632K€ contre - 40K€ en 2020.

Outre la poursuite de la baisse des dotations d'Etat, l'année 2021 a de nouveau été marquée par la crise sanitaire mais les conséquences budgétaires ont été moindres que pour l'année précédente.

Seuls les frais de personnel ont connu une évolution significative liée à l'absentéisme (remplacement de plusieurs agents mis à l'isolement et renfort dans certaines écoles) avec une hausse de plus de 4% par rapport à l'exercice précédent.

Hors crise sanitaire, il convient de noter également une dépense de 68K€ concernant la location d'un bungalow pour le fonctionnement de la crèche.

Au niveau des recettes, plusieurs éléments exceptionnels ont donné lieu à des rentrées financières importantes pour un montant estimé à 516K€ dont le détail figure ci-dessous.

Enfin l'effort fiscal portant sur la taxe foncière a permis de reconstituer de manière partielle mais structurelle l'autofinancement.

Les orientations budgétaires 2022 peuvent donc être abordées avec une moindre tension compte tenu de ces éléments

A défaut de disposer des informations liées aux évolutions fiscales et aux dotations inconnues à ce jour, les orientations budgétaires présentées sont prudentes et le vote du budget en avril permettra les réajustements habituels en fonction de l'évolution des informations entre l'étude du DOB et l'établissement définitif du budget primitif.

La fin de la crise sanitaire laisse entrevoir une reprise des activités associatives et des animations en général avec les impacts financiers afférents.

A) DEPENSES

Les prévisions budgétaires 2022 ont été établies à partir de l'analyse des comptes tels qu'ils apparaissent dans le compte administratif 2021 et en fonction des éléments connus à ce jour

1°) Chapitre 011 : charges à caractère général **1 261 500€**

Les dépenses 2021 se sont élevées à **1 105 000€** pour une prévision budgétaire de **1 213 500€** soit un taux de réalisation de 91%.

Le chapitre évoluerait de **48 000€** (+4%) avec un effort particulier pour l'entretien des locaux scolaires et une prévision à la hausse de la facture énergétique.

2°) Chapitre 012 : charges de personnel **2 822 000€**

Taux de réalisation de 100% en 2021.

Les facteurs de hausse peuvent se résumer de la manière suivante :

- Impact en année pleine de la hausse du SMIC au 1^{er} octobre 2021 puis au 1^{er} janvier 2022 (L'indice minimum de traitement des agents des trois versants de la fonction publique est relevé à la hauteur du SMIC)
- La cotisation CNFPT 2021 évolue de 0,05% pour financer l'apprentissage
- Le taux du versement mobilité est désormais de 1,8% depuis le 1^{er} 1 2022 (contre 1,3% auparavant)
- Le taux de cotisation des accidents du travail est de 1,72% au lieu de 1,59% depuis la même date
- La revalorisation du régime indemnitaire avec la mise en œuvre du RIFSEEP et de la participation à la mutuelle (20K€)
- Le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission en CDD pour accélérer la mise en œuvre des préconisations de l'audit actuellement en cours
- La hausse mécanique des salaires liée à l'évolution des carrières

Les facteurs de baisse sont les suivants :

- L'évolution négative du G.V.T. (Glissement vieillesse technicité) avec le remplacement de plusieurs agents en retraite par des agents avec une moindre ancienneté (donc moins rémunérés)
- Le départ de plusieurs agents en retraite pour invalidité et déjà remplacés. Les dates sont toutefois incertaines compte tenu de la longueur d'instruction des dossiers
- La fin espérée des absences liées à la COVID (Isolement, arrêts maladie, fin du dédoublement de certains services dans les écoles).

Le paramètre le plus difficile à appréhender reste l'absentéisme dont le niveau conditionne à lui seul l'évolution de la masse salariale mais l'évolution favorable de la pyramide des âges des agents devrait améliorer ce paramètre.

De budget à budget, il est proposé une hausse prévisionnelle de **+3% soit +82 000€** (Chapitre évoluant donc de **2 740 000€ à 2 822 000€**) étant rappelé que le dernier exercice a enregistré un taux de réalisation de 100%.

3°) Chapitre 014 : Atténuation de produits **270 000€**

Pour mémoire, ce chapitre correspond au montant versé à Grand Poitiers suite aux transferts de l'école de musique, de la voirie et de l'éclairage public. Le montant évolue d'environ 11 000€/an et concerne le transfert de la voirie (Somme correspondant aux annuités d'emprunts transférés au moment du transfert de la compétence). Il est rappelé qu'en ce qui concerne spécifiquement l'école de musique, le montant de cette dotation est gelé indépendamment de l'impact de la hausse des dépenses de fonctionnement de ce qui constitue désormais l'antenne du conservatoire

4°) Chapitre 65 : autres charges de gestion **627 000€**

Taux de réalisation de 91% en 2021 pour un montant prévu de 635 000€

Ce chapitre concerne notamment les subventions aux associations, les indemnités des élus et les subventions aux écoles privées. Il a connu en 2021 une évolution importante avec la fin du contrat enfance jeunesse et une baisse d'environ 105K€.

Sur le plan financier, la commune a bénéficié en 2021 des recettes afférentes aux subventions versées l'année précédente et n'a payé en 2021 que la part « strictement communale » des subventions. Par ailleurs, le versement de la participation au CSC de la Comberie a été minoré de 25K€ pour tenir compte de la moindre activité du CSC pendant la crise (et la prise en charge d'une partie de certains salaires par les assurances sociales)

Le reste du chapitre ne connaît pas de grand changement si ce n'est une légère baisse prévue pour les participations aux écoles privées avec une érosion des effectifs.

Ce chapitre est toutefois susceptible d'être abondé pour le vote du budget en fonction des décisions des commissions en matière de subventions et de certains projets inconnus à ce jour (Telles que les classes de découverte qui pourraient reprendre si la situation sanitaire le permet).

Inscription totale de 627 000€ contre 635 000€ en 2021.

5°) Chapitre 66 : charges financières **59 000€**

Avec la baisse du stock de dette qui se poursuit et le maintien à bas niveau des taux d'intérêt, les frais financiers ont de nouveau diminué en 2021 mais les économies diminuent du fait du vieillissement des emprunts les plus anciens (générant le plus de frais financiers au niveau des taux).

L'annuité prévisionnelle 2022 reste stable à environ 400K€ et la dette reste maîtrisée et sécurisée ; la commune ayant une nouvelle fois emprunté moins qu'elle n'a remboursé et l'emprunt 2021 sera encaissé fin mars 2022 afin d'optimiser la gestion de la trésorerie et minorer les frais financiers. Le taux d'intérêt moyen de la dette reste proche de 1,8%.

A noter fin 2022 l'extinction du prêt de la cuisine centrale souscrit en 2021 (Annuité de 67 000€)

6°) L'autofinancement (chapitres 023 et 042) **1 154 200€**

Au stade actuel de notre connaissance des données financières, l'autofinancement s'élève à **1 154 200€** (Chapitres 042 + 023) contre 523 300€ l'année passée.

Il convient enfin de noter que la hausse fiscale pressentie sur la taxe foncière qui va générer un produit supplémentaire estimé à 90K€ est inscrite en dépenses imprévues afin de poursuivre la reconstitution d'un autofinancement répondant aux exigences d'équilibre de la section de fonctionnement

Le total des dépenses courantes prévisionnelles s'élève à **5 039 500€** contre **4 906 500€** en 2021 soit une hausse de **133 000€ (+2,71%)**.

B) RECETTES**1°) Chapitre 013 : atténuation de charges 48 000€**

Ce chapitre recense les recettes liées au remboursement des salaires en cas d'accident du travail, de maladie professionnelle et pour le personnel ne relevant pas de la CNRACL, les arrêts maladie ordinaires. Le chapitre diminue légèrement car l'année 2021 a été marquée par la prise en charge d'un agent en congé de maladie professionnelle (Toujours en cours mais incertain quant à sa prolongation)

2°) Chapitre 70 : produits des services 355 000€

Ce chapitre va connaître une baisse « technique » de 75K€ en 2022 du fait du changement de l'imputation comptable des prestations de services de la CAV qui seront désormais inscrites au chapitre 74 (Demande des services de la Trésorerie)

Pour le reste, pas de changement significatif.

3°) Chapitre 73 : impôts et taxes 3 935 000€

Ce chapitre a connu en 2021 un bouleversement important avec la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales, la mise en place d'un coefficient correcteur et la mise en place d'une compensation significative sur l'impôt foncier industriel.

Ces éléments n'étaient d'ailleurs pas connus au moment de l'étude du DOB 2021 rendant les comparaisons complexes et délicates.

A ce jour, comme indiqué en introduction, seule l'évolution forfaitaire des bases est connue (+3,4%).

Pour établir les présentes orientations, une hypothèse de la hausse du taux de la taxe de foncière de 3% a été retenue (contre 6% prévu l'année passée) afin de tenir compte de l'évolution forfaitaire des bases.

Quant à la variation physique des bases (Nouvelles constructions), il a été retenu une hypothèse de +0,6% (Sans impact pour les autres contribuables)

Il est rappelé que la suppression de la taxe d'habitation a des impacts directs sur les budgets communaux.

Ainsi, avec l'exonération du foncier sur les logements sociaux et la suppression de la TH, les 10 logements sociaux livrés en juin 2021 ne génèrent aucune recette complémentaire et il en sera de même avec les 15 dont la livraison est programmée en juin 2022.

Conscient de cette anomalie, le Gouvernement a prévu de compenser l'exonération de la taxe foncière des logements sociaux mais seulement pour l'avenir !

Les données fiscales feront l'objet d'une présentation détaillée et comparative quand les notifications seront parvenues en Mairie et au moment du vote du budget.

La dotation de solidarité communale reste stable

Quant aux recettes liées au FPIC (fonds de péréquation intercommunal), elles devraient connaître également la stabilité (60 000€).

De même, la taxe locale sur la publicité extérieure se stabilise désormais (Inscription de 108K€ reconduite)

Une nouvelle fois, la plus grosse inconnue repose sur la taxe additionnelle des droits de mutation en raison de l'incertitude liée au marché immobilier à court terme. L'année 2021 a été

exceptionnelle avec une vente atypique de 25 000K€ et un très haut niveau de transaction (Inscription de 200K€ contre 180K€ l'année précédente)

Au stade actuel de la préparation budgétaire, ce chapitre enregistrerait une hausse d'environ **309 000€**).

4°) Chapitre 74 : dotations, subventions et participations **1 001 693€**

Concernant ce chapitre, les années se suivent et se ressemblent puisque la DGF (Dotation globale de fonctionnement) poursuit sa baisse. Pour mémoire la DGF est composée de la dotation forfaitaire (part principale) et de deux dotations de péréquation : la DSR (Dotation de solidarité rurale) et la DNP (Dotation nationale de péréquation).

En 2022, la dotation forfaitaire d'une commune est composée :

- Du montant de la dotation forfaitaire perçu en 2021
- D'une part liée, dans le cas général à la variation de la population entre 2021 et 2022 ; cette part est négative en cas de perte d'habitants et positive en cas de hausse
- D'un écrêtement appliqué à la dotation forfaitaire : cet écrêtement concerne les communes dont le potentiel fiscal par habitant dépasse un certain seuil (ce prélèvement alimente les besoins à financer à l'intérieur de l'enveloppe DGF du bloc communal : hausse de la population, évolutions de la carte intercommunale, progression des dotations de péréquation, etc...)

Aucun élément n'est connu à ce jour.

La dotation forfaitaire baisserait d'environ 15 000€ avec une inscription de 475 000€.

La dotation de solidarité rurale devrait légèrement progresser (Inscription au niveau prévu en 2021 par prudence pour un montant de 88 500€) et la dotation nationale de péréquation devrait de nouveau baisser d'environ 5 000€ soit une baisse globale de la DGF d'environ **20 000€**.

Globalement, le chapitre enregistre une hausse prévisionnelle de l'ordre de 119 500€ avec l'inscription des prestations de services de la CAF de 75K€ initialement imputées sur le chapitre 70 et une hausse de la participation de l'Etat de 20K€ pour les écoles privées.

5°) Chapitre 75 : autres produits de gestion courante **16 000€**

Ce chapitre enregistre essentiellement les locations de locaux (Poste et salles des fêtes). Recettes totales réalisée en 2021 = 16 000€. Maintien du niveau attendu avec la fin de la crise sanitaire.

6°) Chapitre 77 : Produits exceptionnels :

Pas de recette exceptionnelle prévue à ce jour.

Enfin, l'excédent du compte administratif est entièrement affecté en section de fonctionnement pour un montant de **992 000€** contre **476 000€** en 2021.

Au final, la hausse des recettes courantes est évaluée à **342 000€** ce qui, avec une augmentation des dépenses de **133 000€**, conduit à constater une fin de l'effet de ciseau.

A) DEPENSES

Les investissements prévus en 2022 figurent en annexe

Opérations financières

Le remboursement du capital de la dette représente en 2021 un montant d'environ **355 000€** (contre 349 000€ en 2021) et intègre le capital du nouvel emprunt 2021 qui ne sera encaissé qu'en mars 2022.

L'attribution de compensation d'investissement versée à Grand Poitiers suite au transfert de l'école de musique est figée à **118 000€**

Une provision de **8 000€** est inscrite pour l'attribution éventuelle de subventions pour des logements sociaux (PTZ ou dossiers relevant de l'OPAH)

Une subvention d'équipement pour la Ribambelle est provisionnée pour **2 000€** (à confirmer pour son montant définitif)

Enfin, l'amortissement des subventions d'équipements est inscrit pour **14 600€**.

Pôle enfance

Un montant de crédits complémentaires de **205 000€**, y compris pour les équipements et les avenants, est prévu pour solder l'opération (pour une fin de travaux prévue en juillet).

Centre socioculturel de la Comberie

Une dernière tranche de travaux de rénovation énergétique est programmée pour un montant de **65 000€**.

Jeux dans les quartiers

2 aires de sports sont prévues à Limbre et dans le parc de la Comberie pour **60 000€** et une enveloppe de **10 000€** afin d'acquérir un complément de matériel pour les décorations de fin d'année soit un total de crédits de **70 000€**.

Centre-bourg (études)

Inscription d'une provision d'études de **20 000€** pour l'opération concernant l'éventuelle création de passerelle sur l'Auxance permettant l'accès au centre-bourg à partir du nouveau parking situé derrière la Mairie

Plan de modernisation des services

Afin de poursuivre cette action, il est prévu le changement du standard téléphonique dont les caractéristiques actuelles ne permettent pas une gestion rationnelle des appels et la mise en place d'une borne numérique d'informations pour le public (suppression de l'affichage papier et facilité d'accès pour les usagers)

Cette opération fera l'objet d'une demande de subvention à l'Etat au titre du développement du numérique. Inscription d'une provision de **20 000€**.

Voirie communale

La voirie communale (**Chemins ruraux et voiries douces**) demeure une compétence communale. Une provision de **150 000€** est donc prévue pour un programme ne cours d'étude.

CTM

Une provision de **70 000€** est prévue pour l'éventuel aménagement d'un abri au CTM pour les gros équipements.

Cimetière

Nécessité d'acquérir un nouveau columbarium afin d'anticiper sur un manque de places. Enveloppe prévue de **17 000€** (Chiffrage en cours).

Travaux écoles

-Programme d'installation de jeux dans les écoles pour un montant de **32 000€** (Limbre et Desnos).

- Poursuite de la sécurité des accès pour **22 000€** (Pose d'interphones à Limbre, Schoëlcher et République). Une demande de subvention sera déposée pour ce projet au titre du FIPD (Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (F.I.P.D.)). Une première tranche avait été réalisée sur les exercices 2018-2019.

-Poursuite des travaux d'économie d'énergie avec le chauffage de l'école Schoëlcher (**70 000€**).

Enfin, une provision de **10 000€** pour des travaux courants.

A noter que le dossier de pose de panneaux solaires sur les toitures de deux écoles fait l'objet actuellement d'un approfondissement et des inscriptions budgétaires pourront être effectuées en fonction du développement du dossier.

Offices (Restauration scolaire)

Suite à un audit général réalisé en 2019, il convient de poursuivre les remises à niveau des équipements (**Provision de 24 000€**).

Complexe sportif-vestiaires

Cette opération sera le dossier majeur de 2023. Après remise du programme actuellement en cours, il conviendra de poursuivre le processus avec le choix d'une maîtrise d'œuvre afin de permettre la constitution des dossiers de demandes de subventions en fin d'année dans les meilleures conditions (Inscription d'une provision de **50 000€**).

Achat biens EPF

Il va être procédé en 2022 à la rétrocession à la commune des biens préemptés route de Poitiers pour un montant négocié de **133 000€**. La vente de ces mêmes biens est inscrite en recettes pour **le même montant**. Deux terrains seront rétrocédés à EKIDOM pour la construction de logements et la maison vendue au plus offrant. Cette opération prévue de longue date, devrait être budgétairement neutre.

Réserve foncière

Chaque année, une enveloppe est inscrite au budget pour procéder à des achats d'opportunité de foncier. Les acquisitions portent généralement sur des terrains situés en milieu naturel, au bord de l'Auxance dans le cadre de successions ou parfois, de ventes volontaires. Un achat est pressenti pour quelques terrains situés en zone sensible en partenariat avec la SAFER Inscription d'un crédit de **10 000€**.

Equipements courants tous services

Chaque année, une enveloppe est consacrée au renouvellement du matériel et des équipements dans tous les services avec une part importante concernant la gestion de l'espace public. Sont ainsi prévus en 2022, le remplacement d'une grosse tondeuse, l'achat d'une brosse de désherbage et d'un souffleur de feuilles. Ces investissements feront l'objet d'une demande de

subvention auprès du conseil départemental et d'une reprise de l'ancien matériel. Tous services confondus, la ligne budgétaire prévisionnelle s'élève à **170 000€**.

Dépenses imprévues

Provision habituelle de **40 000€** pour faire face à d'éventuels aléas.

Au final, une section d'investissement qui s'équilibre à **1 675 000€** auxquels il conviendra de rajouter les crédits d'opérations engagées ou reportées 2021 de **808 00€** soit un total de l'ordre de **2 483 000€**.

B RECETTES

Les financements prévisionnels des investissements sont assurés par :

- La taxe d'aménagement pour **45 000€** (taxe sur les constructions)
- Un FCTVA de **168 000€** (Fonds de compensation TVA calculé sur les investissements de l'année n-1)
- Des subventions assurées pour **55 400€** (subventions notifiées)
- Des subventions attendues dont l'inscription ne sera effective qu'en cas de confirmation d'ici le vote du budget
- Les cessions de biens acquis auprès de l'EPF pour **133 000€**
- Par un autofinancement de **1 154 200€** (amortissements plus le virement de la section de fonctionnement)
- Un emprunt de **120 000€** (qui sera ajusté en fonction des besoins)

CONCLUSION

Fonctionnement :

Les décisions fiscales de 2021 ont permis d'interrompre la dégradation des équilibres budgétaires.

En outre, les recettes exceptionnelles enregistrées ont renforcé l'évolution positive de la section de fonctionnement.

Il faut toutefois poursuivre l'effort car d'un point de vue structurel, le budget reste fragile d'autant plus que le retour de l'inflation va nécessairement impacter certains postes.

Investissement :

Avec la fin de la crise sanitaire, les gros chantiers ont repris (Pôle enfance et CSC Comberie).

Des difficultés demeurent toutefois quant aux délais de livraison des fournitures et matériaux aux entreprises et quant aux incertitudes pesant sur l'évolution des prix.

Le budget 2022 se traduit par de nombreuses opérations dans tous les secteurs, sans chantier majeur, si ce n'est la préparation de la réhabilitation des vestiaires du complexe sportif.

Les opérations programmées vont toutefois permettre de répondre aux politiques de proximité (Vie dans les quartiers, environnement, écoles, sports et loisirs) sans oublier le logement social.